COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT QUATRE du mois de NOVEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, 1ère adjointe au Maire.

Etaient présents :

- Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Christine MOUQUET
- Messieurs Christophe TIRARD, Philippe BOSQUET, Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Philippe HERITIER, David PETITON

Absent excusé :

- Monsieur Philippe HERITIER

Pouvoir:

- Monsieur Philippe HERITIER à Monsieur Francis LEGROUT

Monsieur Jean-François DEROIDE a été élu secrétaire de séance.

Date des convocations : le 13 novembre 2023 Date d'affichage : le 13 novembre 2023

Madame DEPREUX ouvre la séance en suppléance de Monsieur le Maire.

Ordre du Jour:

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Travaux d'éclairage public passage en LED Route de la Mer
- Repas des anciens
- Prime pouvoir d'achat
- Questions diverses
 - o Réunion des référents de quartier
 - o Remboursement de frais Mme Mouquet
 - o Remboursement de frais Mme CORNILLOT

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente, transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité. Monsieur Bosquet souligne l'annulation de la présentation de Mr COLLÉ.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – PASSAGE EN LED ROUTE DE LA MER

Les membres du Conseil Municipal avaient donné leur accord pour la réactualisation du devis présenté en 2022.

Compte-tenu de la participation de 44 557,25 \in du SDE dans le coût total des travaux, le reste à charge pour la commune s'élève à 32 686,75 \in pour le remplacement de 55 lanternes énergivores.

DELIBERATION:

Le Conseil municipal décide :

- *D'adopter le projet ;*
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2024 pour un montant de 32 686.75 €
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Mme DEPREUX, l^{ère} adjointe et maire par suppléance, à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

REPAS DES ANCIENS

Monsieur TIRARD a fait établir des devis quant aux prestations pour le repas des anciens, dont la date a été arrêtée au 17 décembre 2023.

- Monsieur Pascal GERMOND, propose un devis de 200 € (+ 50 € par demi-heure supplémentaire) pour la prestation musicale ;
- La société Normandie Traiteur propose un devis avec un menu à 48.10 € HT par personne, comprenant : le repas, la vaisselle rendue sale, la présence d'un cuisinier, l'apéritif et le vin.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité acceptent les devis de Mr GERMOND et de Normandie Traiteur dont les dépenses seront imputées à l'article 623.

PRIME POUVOIR D'ACHAT

Le décret en date du 31 octobre 2023 prévoit le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents territoriaux pour les agents recrutés ou nommés avant le 1^{er} janvier 2023 et dont la rémunération brute perçue au titre de la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est inférieure à 39 000 ϵ .

3 agents sont aujourd'hui éligibles au dispositif.

Aujourd'hui, environ 95 000 € ont été utilisés sur l'article 6411 (personnel titulaire) sur les 160 000 € prévus au budget ce qui permet d'attribuer cette prime.

Les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer la prime pouvoir d'achat sur la base des montants maximums proposés par le décret.

Pour l'agent employé à temps partiel et compte-tenu de la rémunération, il est décidé d'accorder une prime de $300 \in$.

Il est précisé qu'elle sera accordée aux membres du personnel en poste et ayant été rémunérés à la date de publication du décret (31 octobre 2023).

QUESTIONS DIVERSES

Réunion des référents de quartier

Les référents n'ont pas été réunis depuis plus de 3 ans.

Afin d'étudier plusieurs questions (imposition, problématiques locales...) il est proposé d'organiser une réunion.

Un appel au recrutement de nouveaux référents sera lancé via le magazine annuel Le Phare et lors des vœux de la municipalité.

Une première réunion aura lieu le mardi 30 janvier à 19h00.

o Remboursement de frais Mme MOUQUET

Mme MOUQUET présente une note de frais de 46 € pour sa participation aux réunions du Syndicat des Bassins Versants.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le remboursement des frais de Mme MOUQUET.

Remboursement de frais Mme CORNILLOT

Mme CORNILLOT présente une note de frais de 48,79 € pour sa participation à la dernière commission du Littoral.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent le remboursement des frais de Mme CORNILLOT..

o Point commissions

o Sécurité

Retour d'expérience tempête Ciaran:

Monsieur DEROIDE indique que nous avons fait face à de nombreuses chutes d'arbres. Sur Vasterival, les réseaux électriques et téléphoniques n'étant pas tous enterrés, les habitants ont été confrontés à des coupures d'une durée significatives. La mairie est intervenue pour solliciter au plus vite les services compétents mais face à l'impact de la tempête des délais conséquents ont été observés.

Concernant la route du phare, plusieurs arbres ont des branches situées au-dessus de la route et des lignes aériennes présentes. Monsieur DEROIDE a pris contact avec Mr LEYMARIE (Conservatoire du littoral) afin de le sensibiliser sur la nécessité d'une campagne d'élagage en concertation avec le Département. Pour rappel, des informations sont disponibles sur le site internet d'ENEDIS précisant les devoirs de chacun et les distances minimales à respecter pour l'élagage.

O Achat d'un souffleur

Le souffleur actuel montre des signes de faiblesse (ancien et vétuste).

Un devis a été réalisé pour un matériel plus maniable et moins lourd auprès du Garage du Poinçon. Le coût s'élève à 830 \in TTC qui pourront être imputés à l'article 60632 Fourniture de petit équipement (2 989 \in utilisés sur les 9 000 \in prévus au budget)

Horaires de l'éclairage public

Mr LEGROUT explique qu'il a constaté récemment que l'éclairage public de la commune voisine de Varengeville-sur-Mer s'éteint plus tôt que sur notre commune le soir (21h40 contre 22 pour nous). L'allumage se fait à 6h40 sur Varengeville.

Mr LEGROUT propose que nos horaires soient modifiés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité, décident que l'allumage aura lieu à 6h30 et l'extinction à 21h30.

o <u>Décorations de Noël</u>

L'annulation des décorations lumineuses sur les réverbères l'an dernier a permis de réaliser des économies non négligeables (électricité, location de la nacelle environ $600 \in$).

Mr LEGROUT propose de remplacer l'éclairage des réverbères par un sapin sur la place Sylvain Halfon. Un devis de 126 € a été réalisé auprès des jardins d'Avremesnil pour un épicéa de 4 m.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident la suppression des décorations lumineuses des réverbères au profit d'un sapin sur la place et acceptent le devis des Jardins d'Avremesnil.

o Table de ping pong

La fédération de Tennis de Table propose_l'achat d'une table extérieure à 2550 € HT. La table est garantie 10 ans et pourrait être localisée au niveau de l'aire de jeux, Chemin des Frênes.

Le conseil propose à l'unanimité d'examiner les suites possibles et de rechercher des subventions.

o <u>Cérémonie des vœux</u>

Afin de pouvoir présenter le conseiller qui aura été élu ainsi que les projets de l'équipe remaniée, il est proposé d'organiser une cérémonie des vœux un samedi à 12h00, à laquelle nous associeront les commerçants du marché.

La date sera définitivement arrêtée après les élections.

o Prochaines dates de réunion du Conseil Municipal

____14 décembre à 8h00 : élections du maire, des adjoints et des délégués des commissions

- <u>5 janvier à 18h30</u>
- 9 février à 18h30
- 15 mars à 18h30 : Vote des budgets
- 12 avril à 18h30
- 24 mai à 18h30
- 21 juin à 18h30
- Trêve estivale
- 13 septembre à 18h30
- 11 octobre à 18h30
- 8 novembre à 18h30
- 6 décembre à 18h30

Madame DEPREUX lève la séance à 20h00